



COMMUNE DE SAINT-DOLAY

Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du 25 février 2026 - 20h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 25 FÉVRIER - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 11 - pouvoirs : 5 soit 16 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoints : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Emmanuelle GONÇALVES, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Wilhelm BLANCHARD, Christine CHAZELLE donne pouvoir à Audrey BERTRET, Bruno CRESPEL donne pouvoir Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID donne pouvoir à Nicolas CHESNIN, Muriel MALNOË donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES, Yannick ROUSSE donne pouvoir à Isabelle SIRLIN.

Absent non excusé : Lauriane DOUILLARD, Vincent SAULNIER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Isabelle PERRAIS est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2026

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ FINANCES :

- ✓ Subvention aux associations
- ✓ Subvention au CCAS

- ✓ Affectation de résultat 2025 – budget principal
- ✓ Affectation du résultat 2025 – budget lotissement des Châtaigniers

- ✓ Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026
- ✓ Budget primitif 2026 – budget principal

C. INFORMATIONS :

Planning pour la tenue des bureaux de votes et pour le dépouillement

Piégeage des nids de frelons

Journée J'aime la nature propre : Dimanche 8 mars à 9h00.

Note d'information :

En raison d'une panne nationale des systèmes, certaines délibérations prévues lors de la séance du Conseil municipal n'ont pas pu être examinées ni votées. Cette situation indépendante de la volonté de la commune a notamment empêché la délibération des CFU (Comptes Financiers Uniques). Ces délibérations seront soumises lors du Conseil Municipal du 11 mars.

Par ailleurs une erreur de calcul est apparue dans le calcul de la Convention avec l'OGEC de l'école Notre Dame Jeanne d'Arc. Cette délibération est reportée au 11 mars 2026.

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :❖ **FINANCES :**✓ **Subventions aux associations**

Monsieur Jean-Pierre HAMON, adjoint en charge des associations, présente les demandes de subventions aux associations approuvées par la Commission finances réunie le 09 février 2026.

Associations sportives Saint-Dolay	POUR	CONTRE	BLANC	MONTANT
Office Municipal des Sports de la Culture et Loisirs (OMSCL)*	16			7 441.50 €
*8 associations : Foot - Basket - karaté - Loisirs danse - Rond Mitao - Yoga - kendo - Danse Feeling				
Associations culturel & loisirs de Saint-Dolay	POUR	CONTRE	BLANC	MONTANT
Association Communale des Chasseurs Agrée (ACCA)	15	1		372.00 €
(ACCA) remboursement des indemnités piégeurs des ragondins	13	1	2	630.00 €
Amicale Laïque Arc en Ciel (ALAC)	16			400.00 €
Association l'Endansée	13	1	2	400.00 €
Comité des fêtes de Burin (1)	14	1		315.00 €
Les Cousettes de Saint-Dolay	15		1	400.00 €
Les Rendez-vous des Rives	14	1	1	400.00 €
Saint Do-lud	14		2	400.00 €
Saint-Dolay Histoire et Patrimoine (2)	14		1	400.00 €
Saint-Dolay en transition	13	1	2	250.00 €
Vilaine en Plomb (palet)	13	1	2	400.00 €
Associations intercommunales	POUR	CONTRE	BLANC	MONTANT
La CUMA Basse Vilaine (prêt de matériel)	16			157.00 €
UNC AFN – Anciens Combattants Théhillac Saint-Dolay	15		1	372.00 €
Le Souvenir Français – Comité Pays de Vilaine	16			107.00 €
Cinéma LA COURONNE-La Roche-Bernard (0.40€/habitants)	16			1 100.00 €
Club Rochois de Gymnastique	15		1	59.00 €
L'outil en main « Estuaire Vilaine » Férel	15	1		100.00 €
Vilaine en fête	14		2	243.00 €
Associations départementales	POUR	CONTRE	BLANC	MONTANT
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Morbihan	16			100.00 €
Rés'Agri Sud Est Morbihan	15		1	213.00 €
FAVEC (Fédération des Asso de Conjointes Survivants...)	14		2	59.00 €
Les Sauveteurs en Mer DAMGAN	16			100.00 €
Resto du Cœur du Morbihan	13	3		372.00 €
Croix rouge Française	14	1	1	100.00 €

(1) Guillaume WACHNICKI étant Président de l'association n'a pas pris part au vote pour cette association.

(2) Patricia CANAUX étant trésorière de l'association n'a pas pris part au vote pour cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les montants de subventions énoncés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à verser les subventions qui s'élèvent à un total de 14 890.50€ y compris les Sapeurs-Pompiers.

✓ **Subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)**

Monsieur Le Maire propose de verser au budget du CCAS un montant de 6 000 € pour 2026.

Après délibération le Conseil Municipal valide cette subvention pour 13 voix pour et 3 abstentions (Audrey BERTET, Christine CHAZELLE et Stéphane PELLION).

✓ **Affectation du résultat 2025 du budget principal**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au CFU 2025 du Budget Principal :

Section de fonctionnement	Total
Dépenses de fonctionnement	2 352 925,87 €
Recettes de fonctionnement	2 726 214,12 €
Résultat de l'exercice	373 288,25 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	373 288,25 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	1 397 796,08 €
Recettes d'investissement	1 547 115,76 €
Résultat de l'exercice	149 319,68 €
Résultat antérieur reporté	-170 044,80 €
Résultat Global	-20 725,12 €
RAR dépenses	780 340,18 €
RAR recettes	462 427,36 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-338 637,94 €
Affectation du résultat de fonctionnement	
Au report en fonctionnement	
En report d'investissement (compte 1068)	373 288,25 €

Le Conseil Municipal valide pour 13 voix pour et 3 absentions (Audrey BERTET, Christine CHAZELLE et Stéphane PELLION) l'affectation du résultat pour un montant de 373 288.25€ dans la section investissement.

✓ **Affectation du résultat 2025 du budget Lotissement des Châtaigniers**

Monsieur Le Maire, propose l'affectation suivante du résultat constaté au CFU 2025 du Budget Annexe Lotissement des Châtaigniers :

Section de fonctionnement	Total
Dépenses de fonctionnement	60 708,95 €
Recettes de fonctionnement	60 708,96 €
Résultat de l'exercice	0,01 €
Résultat antérieur reporté	59 333,83 €
Résultat reporté en fonctionnement	59 333,84 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	60 708,95 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat de l'exercice	-60 708,95 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat reporté en d'investissement	-60 708,95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat du budget Lotissement des Châtaigniers.

✓ **Budget primitif 2026 du budget principal**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif du budget principal 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	2 575 200.00 €	2 100 000.00 €
Dépenses	2 575 200.00 €	2 100 000.00 €

Le Conseil Municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal valide pour 13 voix pour et 3 contre (Audrey BERTET, Christine CHAZELLE et Stéphane PELLION) le budget primitif du budget principal de la Commune 2026 et autorise monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

✓ **Budget primitif 2026 du budget Lotissement des Châtaigniers**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Lotissement des châtaigniers qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	139 338.84 €	140 708.95 €
Dépenses	139 338.84 €	140 708.95 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le budget primitif du budget lotissement des châtaigniers 2026 et autorise monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

✓ **Taux de fiscalité directe locale pour 2026**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition à :

- 16.70% pour la taxe d'habitation,
- 37.58 % pour la taxe foncière bâti
- 53.03 % pour la taxe foncière non bâti

Lors des échanges en commission finances du 9 février dernier, les élus ont choisi de suivre l'évolution des prix. Ils proposent donc une hausse des taux fiscaux de 1 %, correspondant au niveau actuel de l'inflation.

Nom de la taxe	Taux 2025	Taux 2026 +1%
Taxe d'habitation	17.03 %	17.20 %
Taxe foncière bâti	38.33 %	38.71 %
Taxe foncière non bâti	54.09 %	54.63 %

Le Conseil Municipal valide pour 15 voix pour et 1 contre (Stéphane PELLION) l'augmentation de 1% des taux fiscaux.

Prochain Conseil Municipal le 11 mars 2026 à 19h00
